Image not found or type unknown

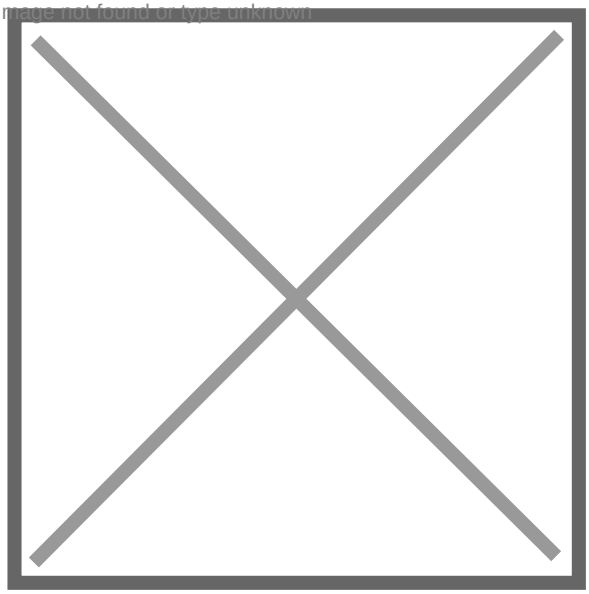

Cession de chemin rural transmissible à nouveau propriétaire

Par **foussat**, le **12/07/2012** à **12:54**

Bonjour,

notre maire a cédé un chemin rural passant sur notre parcelle à notre propriétaire mitoyen, de ce fait il nous a enclavé, j'ai donc fait recours au tribunal administratif contre cette décision communale. Cette cession avait été décidé avec l'ex propriétaire de la maison mitoyenne.

Entre-temps il a vendu au mois d'avril 2012 à des nouveaux, j'aimerais savoir si cette cession devient caduque du fait que la requête de cession avait été faite par l'ancien propriétaire.

a noter que lors de l'enquête publique, ces nouveaux propriétaires avaient apposés leur signature pour confirmer qu'ils étaient d'accord pour cette cession, de même nous avons de notre côté fait opposition à cette requête pour cause d'enclavage et requête erronée du fait que l'ancien propriétaire avait stipulé un numéro de parcelle erronée dans sa demande.

pouvez-vous m'éclairer là-dessus car le recours a été envoyé mais je suis prudente et je prépare mon dossier pour faire appel au cas où.

merci.

eve

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés